

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 28 octobre 2019 à 19h15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-19-10-57

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-19-10-58

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-19-10-59

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 7 octobre 2019.

ADOPTÉE.

A-19-10-60

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-8-4 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES MUNICIPALES ET LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES POUR L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-8-4 visant à modifier l'annexe 2 du règlement numéro A-8 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses pour l'agglomération de Mont-Laurier afin d'inscrire le nouveau titre du Service du greffe et des affaires juridiques ainsi que le nom de la nouvelle directrice du Module qualité de vie, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-19-10-61

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-63-1 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SUR LA PARTIE DE LA ROUTE EUGÈNE-TRINQUIER SITUÉE DANS LE PARC INDUSTRIEL

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-63-1 visant à modifier les articles 4 et 5 du règlement A-63 relatif à l'emprunt et à la dépense d'une somme de 633 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la partie de la route Eugène-Trinquier située dans le parc industriel, afin de mettre à jour la taxe spéciale et la taxe spéciale de secteur, vu la modification des superficies des immeubles imposables au rôle d'évaluation en vigueur, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-19-10-62

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE SABLAGE DE LA CASERNE DE POMPIERS DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées par monsieur Mario Hamel, directeur du Service des incendies, pour le déneigement et le sablage de la caserne de pompiers de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue est la suivante :

Monsieur Jean-Guy Gauthier 725 \$.

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger la soumission pour le déneigement et le sablage de la caserne de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, au prix total de 725 \$, sans taxes, à monsieur Jean-Guy Gauthier pour la période hivernale 2019-2020.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements relatifs à ce contrat, en 2 versements respectifs de 25 % et 75 %, payables les 15 décembre 2019 et 15 avril 2020.

ADOPTÉE.

A-19-10-63

AUTORISATION POUR LA VENTE D'ÉQUIPEMENT DÉSAFFECTÉ DU SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT le retrait du camion incendie, GMC 1991, de la flotte des véhicules du Service des incendies;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Hamel, directeur du Service des incendies;

CONSIDÉRANT les opérations de vidange des étangs d'épuration nécessitant l'utilisation d'une pompe;

CONSIDÉRANT que la pompe du camion désaffecté est un outil idéal pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-02-070 qui établit à 50 % des tarifs du schéma de couverture de risque en matière d'incendies l'usage par la Ville-centre des véhicules du Service des incendies;

CONSIDÉRANT que ce camion a été acheté et payé complètement par l'ancienne Ville de Mont-Laurier, et ce, avant la création de l'agglomération;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la vente du camion incendie GMC 1991 (numéro 403), au Module qualité du milieu de la Ville de Mont-Laurier, au cout de 2 500 \$, soit 50 % du prix recommandé par le directeur du Service des incendies.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-19-10-64

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éleine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire